

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/06/40

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux
7 juin 2022 le **LUNDI 13 JUIN 2022** à 19 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Guy BRAS, Adjoint au Maire.
7 juin 2022

Nombre de conseillers **Etaiant présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 16 M. Jean-Pierre CHARTREZ – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE –
Votants : 21 Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Martine DUQUESNOY –
M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE
M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Hubert CHIVET.

Excusés :

Mme Anne-Caroline RATAJCZAK qui donne procuration à M. Alain CAYET
M. Marc SERRA qui donne procuration à M. Jean-Pierre CHARTREZ
Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Marie-Antoinette DESHORTIES
Mme Micheline LAURENT qui donne procuration à M. Guy BRAS
M. Olivier QUIGNON qui donne procuration à Mme Christelle LEBAS

Mme Chantal DECOCQ
M. Yves RAOULT
M. Philippe LEFEBVRE
Mme Audrey TISON
Mme Sandrine SERGEANT

AU/AT **Secrétaire de séance :**
M. Guy BRAS

Objet : Installation d'une terrasse mobile 32 rue Anatole France – Fixation des tarifs

Monsieur le Maire expose,

Monsieur CANUT Philippe, propriétaire du café tabac Le Saint Nicolas situé 32 rue Anatole France 62223 Saint Nicolas lez Arras souhaite, comme en 2021, installer une terrasse mobile sur le domaine public.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif d'occupation du domaine public de 2€/mois soit forfaitairement 24€

Invité à délibérer, le Conseil Municipal :

- Autorise l'installation d'une terrasse mobile sur le domaine public (sans aucune gêne pour les piétons et les poussettes)
- Décide de fixer le tarif annuel d'occupation du domaine public à 24 euros forfaitaire (2 euros par mois)

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 14 juin 2022
Le Maire,
Alain CAYET.



[Handwritten signature of Alain Cayet]